

## Atelier de concertation n°2 sur les espaces publics de l'île du Ramier

### Synthèse des recommandations

Mardi 17 septembre 2019

Il s'agissait du second atelier du groupe de travail « Espaces publics » axé sur les usages et aménagements des espaces publics de l'île du Ramier.

Lors de cet atelier, la maîtrise d'œuvre (Agence Ter, Atelier Gama et Arcadis) a présenté aux participants une proposition d'aménagement de trois espaces spécifiques de l'île, réalisée sur la base des contributions formulées lors du premier atelier : la grande esplanade, le cœur du parc et la promenade du tour de l'île.

Partant des propositions avancées, les participants ont échangé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre à propos des aménagements présentés, commenté et fait des propositions d'améliorations, en approfondissant notamment les questions de la végétalisation et du mobilier urbain.

Le présent compte-rendu répertorie les sujets abordés pour l'ensemble des groupes sur chaque espace et présente également en annexe un plan de synthèse des échanges pour chaque espace.

- **La grande esplanade**

**Quels sont les éléments d'aménagements actuels qui resteront, quels aménagements seront ajoutés ou supprimés ?**

> La Rotonde, le bâtiment d'entrée et le hall municipal seront conservés mais le parking actuel sera supprimé. Les quelques arbres existants sur le parking seront aussi conservés, dans la mesure du possible. La Rotonde pourra servir à accueillir des associations comme cela avait été évoqué lors de l'atelier de juin 2019.

**Les participants insistent sur la nécessité de l'exemplarité environnementale de ce lieu et de pouvoir en profiter.**

**Quel sera le fonctionnement de la rampe autour de la Rotonde ?**

> La rampe est représentée en serpentins autour du bâtiment pour une raison d'intégration architecturale. Elle rejoint le haut de digue de la berge ouest (avenue de Muret), située à une hauteur plus importante et la forme arrondie permet d'atténuer la pente et de garantir ainsi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La maîtrise d'œuvre précise que toutes les passerelles reliant l'île aux quartiers riverains seront au moins à la hauteur des ponts existants pour respecter la transparence hydraulique (hors d'eau pour une crue centennale).

**A propos des revêtements en général et notamment celui de l'esplanade, les participants insistent sur le fait qu'il faut éviter d'imperméabiliser, pour une question de gestion des risques d'inondation, pour le respect de la biodiversité, pour la qualité des sols et de l'eau, etc. De même, il faudra éviter les matières qui réverbèrent la lumière et qui ne sont pas résilientes, pour s'adapter au changement climatique.**

> En effet, le type de revêtement est en discussion et dépendra majoritairement des usages souhaités pour cet espace. S'il faut y accueillir une grande roue par exemple, le sol doit être suffisamment dur pour supporter son poids. Pour la résilience, des plantations d'arbres sont prévues sur l'ensemble de l'île et la végétalisation de toitures et de murs pourrait être envisagée.



Concernant l'accueil de manifestations et événements, les participants indiquent qu'il faudrait prévoir des locaux « techniques » (régie, toilettes, cuisines, poste de secours, etc.) pour les accompagner et s'assurer de leur bonne organisation et de leur bon déroulé. Il est proposé de profiter du grand espace de La Rotonde pour accueillir ces lieux de maintenance en plus des associations.

> La maîtrise d'œuvre rappelle que l'idée directrice de l'esplanade est de libérer de la place afin d'en faire un espace modulable et donc polyvalent.

Les participants ont aussi insisté sur la nécessité d'avoir des lieux de rencontre confortables en toutes saisons. Au cours des échanges, les participants ont signalé leur inquiétude face à l'esplanade. Ils ne souhaiteraient pas que ce grand espace devienne un endroit sans vie/activité car inconfortable (manque d'ombrage, d'abris).

Le sujet du Hall 3, destiné à devenir un équipement municipal polyvalent sports et culture, a aussi été abordé, avec la nécessité de le valoriser. L'entretien de l'espace vert à côté du hall inquiète les participants sachant que les usagers risquent de piétiner le sol (à l'image de la prairie des filtres).

Comment se fera l'accès jusqu'à cet espace ? En effet, s'il accueille des événements, il faut pouvoir y accéder mais aussi acheminer le matériel nécessaire (grande roue, stands, etc.).

> Cet espace ne sera pas ouvert aux circulations automobiles sauf pour les services, les accès urgences (incendie, secours, etc.). Il y aura un Transport en Commun en Site Propre ouvert aux riverains et usagers.

Pour les jours de match, il faut également anticiper le stationnement.

> Il est prévu que l'esplanade soit ponctuellement ouverte au stationnement mais avec nombre de places moins important qu'aujourd'hui.

Certains participants sont interrogatifs sur le sujet : réduire les places de stationnement est en effet une bonne idée mais il ne faut pas négliger la problématique du stationnement (notamment les jours de match). Aujourd'hui, le problème existe déjà avec un nombre important de places : on constate un report sur les quartiers alentours avec des stationnements complètement anarchiques. Réduire le nombre de places sur l'île en continuant à faire penser qu'on peut s'y garer va certainement augmenter et éloigner encore ce report. Il faudrait peut-être fermer complètement l'île au stationnement en imaginant des parkings extérieurs et des navettes (efficaces).

> À terme, il est prévu des travaux sur les ponts situés au sud du Ramier afin de renforcer le maillage des transports en commun et de faciliter le rabattement du stationnement vers le parking relais de l'Oncopole. Toulouse Métropole rappelle que des études sur les mobilités sont en cours et que les choix seront faits en fonction de leurs résultats.

- **Le Cœur du Parc**

Le concept de jardin botanique du XXI<sup>ème</sup> siècle est proposé par la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de faire un jardin botanique qui aurait une portée pédagogique mais sans espèces exotiques, avec des essences locales. Ce jardin serait fermé la nuit. Dans l'objectif de ne pas perturber la lecture paysagère de ce cœur de l'île lorsque le parc sera fermé, des systèmes de douves sont envisagés. La déclivité de la douve respectera la déclivité naturelle entre les bras supérieur et inférieur. Les passerelles d'entrée au parc auront une largeur de 5 à 6 mètres.

La fermeture du parc questionne les continuités écologiques auxquelles il faut faire attention.

> En effet, il y a un lien important concernant les milieux naturels entre l'amont et l'aval mais aussi d'Est en Ouest. Le choix des essences dites locales se fera grâce à l'inventaire faune-flore qui a été



*réalisé par Biotope. La volonté de faire réapparaître des essences locales implique de limiter le nombre d'espaces complètement autogérés. Ces derniers, s'il n'y a aucune intervention humaine, peuvent favoriser en réalité l'apparition et la prolifération des espèces envahissantes et créer des espaces complètement fermés où la biodiversité ne pourrait pas évoluer correctement. Ils ne sont donc pas favorables aux espèces locales.*

**L'accueil des familles et les espaces de pique-nique sont également abordés.**

*> Le projet prévoit des espaces de clairières et pour créer des lieux de pause. Par ailleurs, du mobilier de repos et de pique-nique sera implanté à l'intérieur du parc mais aussi à l'extérieur. L'accès au belvédère se fera à plat, il n'y a pas de déclivité. Les eaux de pluie seront renvoyées dans les noues. Le terme de « plage du parc » ne signifie pas qu'il y aura du sable, ce sera une zone enherbée. Ce terme fait référence à l'inclinaison de cet espace et à la perspective qu'il donne sur le fleuve.*

**Les participants souhaitent que des kiosques soient installés dans le parc pour plusieurs usages : boisson, danse...**

**Il serait intéressant d'ouvrir une partie de l'espace piscine afin de rappeler la présence de l'eau, élément identitaire de cette île.**

*> C'est effectivement en réflexion mais pour l'espace à l'Est. Il s'agirait de faire un passage avec des jeux d'eau/cascade afin de mettre en valeur la piscine et rappeler la présence de l'eau. Ces espaces seraient conçus de manière à être aussi bien utilisables en hiver qu'en été.*

**Dans le même sens, il serait intéressant de faire de la pédagogie autour de la Garonne.**

*> Plusieurs participants indiquent qu'il y a déjà beaucoup de Maisons de la Garonne à animer et se questionnent sur la pertinence d'en créer une énième sur l'île.*

**La question de l'accessibilité vélo au site a été longuement abordée. Les participants redoutent que les vélos puissent rouler dans l'allée centrale. Ils souhaitent que les vélos circulent en dehors de l'espace central. Ils insistent sur la nécessité de bien signaler les circulations. Ils rappellent qu'un parking sécurisé est disponible dans l'enceinte de la piscine Nakache. Il est donc nécessaire de prévoir également un espace sécurisé pour les vélos.**

- **La Promenade du tour de l'île**

*La maîtrise d'œuvre présente le plan de la promenade et rappelle les grands principes d'aménagement de l'ensemble de l'île, notamment sur les sujets de la traversée de l'eau et des mobilités. La cité universitaire ainsi que le casino sont conservés. En complément aux cheminements du tour de l'île, un travail sur les traversées d'Est en Ouest a été réalisé, pour les déplacements modes doux, mais également pour favoriser la biodiversité (corridors écologiques).*

*Sur le canal des moulins, des études sont en cours sur le désenvasement et la remise en fonctionnement éventuelle d'un moulin. Plusieurs scénarii sont envisagés au regard de l'usage canoë, de la préservation des milieux naturels et du patrimoine historique. L'extrémité sud-ouest de l'île présente une forêt alluviale, elle sera sanctuarisée afin de rester un réservoir de biodiversité.*

**Au sujet de la biodiversité, les corridors de déplacement paraissent vraiment étroits sur le plan, aussi bien pour les humains que pour les espèces.**

*> Ces corridors doivent respecter la contrainte des voies existantes et du foncier. Toutefois, le plan présenté est schématique, ces corridors sont en réalité assez larges et toute la végétation envisagée n'est pas représentée.*



**La proposition faite au premier atelier de créer trois boucles pour séparer les véhicules, piétons et cyclistes a-t-elle été retenue ?**

> *La promenade du tour de l'île sera réservée aux piétons et cyclistes, les véhicules motorisés ne pourront pas y accéder. Toutefois, la séparation des piétons et cyclistes n'est physiquement pas possible sur tout le pourtour de l'île. En effet, plusieurs sites présentent un espace contraint entre la berge et les équipements ou bâtiments voisins.*

**Concernant la biodiversité, le sujet de l'éclairage est aussi abordé. Les participants souhaitent éclairer uniquement les espaces qui en ont besoin. De plus, il faut prévoir des éclairages dirigés vers le sol (pas vers le ciel ni vers l'eau) afin de ne pas perturber les espèces nocturnes.**

**Le hangar pourrait être un lieu d'accueil du public, de scolaires.**

> *Sur le projet autour du hangar, il sera peut-être question de faire passer les voies circulées à l'arrière du bâtiment afin de valoriser les berges et de dégager une terrasse sur la Garonne.*

**Il y a eu une réelle revendication de la part des participants concernant les guinguettes actuellement sur le site qui ne conviennent pas à du « tout public » (notamment familial).**

**La question du phasage est également posée.**

> *Le phasage n'est pas encore arrêté. Toutefois, Toulouse Métropole présente la démolition du parc des expositions pour laisser place au cœur du parc comme la première priorité. Concernant les ouvrages de franchissement, les deux passerelles d'Empalot et de l'avenue de Muret sont également prioritaires, en lien avec les projets urbains des quartiers riverains.*

**Sur les passerelles, l'association 2 pieds 2 roues alerte sur l'état de la passerelle de la Poudrerie qui, en l'absence d'aménagement, devrait être fermée du fait de sa dangerosité pour les piétons et cyclistes.**

> *Ce sujet est étudié dans le cadre du schéma de mobilité à l'échelle de l'île, afin de séparer les flux routiers, piétons et cyclistes.*

**La question de la pollution des sols est également soulevée, notamment dans la mesure où le projet prévoit de favoriser le maraîchage.**

> *Les résultats des études sur la pollution des sols sont en cours et seront intégrés dans l'étude d'impact. L'enjeu de la restauration de sols sains et vivants sera fondamental dans le projet global d'aménagement.*

**Quelle sera le devenir de la déchetterie existante ?**

> *Toulouse métropole ne souhaite pas la conserver telle qu'elle est aujourd'hui. Il s'agira de faire évoluer cet équipement vers un concept de recyclerie, qui sera localisé dans l'actuel hall 9, et entièrement en intérieur pour limiter les nuisances.*

*Annexes : les cartes suivantes synthétisent les propositions faites par les trois groupes sur chaque espace.*

